

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois d'avril à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Vézères se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents :** DURAND Jacky, Maire ; FRADIN Guy, 1<sup>er</sup> adjoint ; LEBIHEN Gwenaël, 2<sup>ème</sup> adjoint ; COUTABLE Bruno ; BAILLARGEAU Muriel ; GUITEL Régis ; AUDREN Bernard ; BANCHEREAU Sylviane ; CHAUVET Etienne ; PERDRIault Lucie.

**Etaient absents :** BAILLARGEAU Muriel ; GUITEL Régis (pouvoir donné à DURAND Jacky) ; FRADIN Antoine (pouvoir donné à FRADIN Guy).

Date de la convocation : lundi 31 mars 2025

Monsieur DURAND Jacky, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité comme secrétaire de séance : FRADIN Guy.

### **OBJET : Vote du compte administratif et du compte de gestion - Exercice 2024**

Le Maire, Monsieur Jacky DURAND, met à la disposition de chacun des membres du Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 de la commune.

Le compte administratif est en conformité totale avec les écritures du compte de gestion présenté par le comptable du Service de Gestion Comptable Nord-Vienne.

***Le Conseil Municipal, après vote à bulletin secret, approuve à 9 voix pour exprimées le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 de la commune.***

### **+ OBJET : Affectation du résultat**

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats aux comptes suivants :***

Affectation en réserve (compte 1068) : 213 325.59 € en recette d'investissement  
Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté : 487 940.10 € (R 002) en recette de fonctionnement  
Affectation résultat de la section d'investissement : 24 891.60 € (R 001) en recette d'investissement

### **OBJET : Vote taxes locales**

Le Conseil Municipal, décide à de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025.

Taxe foncière bâti : 29,26%  
Taxe foncière non bâti : 29.82 %  
Taxe d'habitation : 19.78 %

### **OBJET : Vote Budget Primitif 2025**

- Le Conseil Municipal est appelé à voter le Budget de la Commune pour l'exercice 2025.

**Le conseil municipal, entendu cet exposé,**

- Vu les documents budgétaires présentés,

**Après avoir délibéré,**

**• Adopte le Budget de la Commune comme suit (vote à bulletin secret : 10 voix pour) : voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » :**

- **La Section d'Investissement s'équilibre en Dépenses et en Recettes à 437 539.86 €.**
- **La Section de Fonctionnement s'équilibre en Dépenses et en Recettes à 719 064.82 €.**

### **OBJET : Redevance d'occupation du Domaine Public 2025 SRD SAEML**

L'article L. 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) dispose que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance.

En l'occurrence, l'article R2333-105 du Code général des collectivités territoriales, précise les bases de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public des réseaux électriques au titre de la mise à disposition par une commune d'une partie de son domaine public au gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (SRD à 100 % sur votre commune).

Ce calcul s'effectue par tranche de population et une formule d'indexation automatique permet de faire évoluer les redevances, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie publié au Bulletin officiel du ministère du développement durable, des transports et du logement.

En 2024, le coefficient index ingénierie est de 1,5770. La population totale en 2025 est de : 353 habitants.

**Le montant de la redevance pour notre commune s'élève donc à 241 €.**

